



POUR LA VILLE DE RAMBOUILLET ET LES ELUS COMMUNAUTAIRES

PRINCIPE A : SENSIBILISATION ET FORMATION A LA TRANSITION

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu·es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant·es, acteurs économiques.

PRINCIPE B : CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES LOCALES

Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu·es, citoyen·es, agent·es et représentant·es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

PRINCIPE C : INTEGRATION DES IMPACTS A LONG TERME ET DE L'URGENCE CLIMATIQUE ET SOCIALE

Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux, les critères d'appels d'offres et l'organisation de la commune.

1. MENER UNE POLITIQUE DE SOBRIETE, D'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

- Mettre en place un plan de rénovation énergétique pendant le mandat visant à réduire de 5%/an la consommation d'énergie et les GES des bâtiments municipaux
- Rénover en haute performance énergétique 10% des logements anciens du territoire d'ici à la fin du mandat et créer un plan d'actions contre la précarité énergétique avec pour objectif de diviser celle-ci par 2 durant le mandat.
- Soutenir les projets d'énergie renouvelables collectifs

#2 APPUYER LA STRUCTURATION DE FILIÈRES PAYSANNES, BIO ET LOCALES ET FAIRE DU LIEN ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

- S'engager dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) instruit par le PNR Haute Vallée de Chevreuse et la Bergerie Nationale et le promouvoir à l'échelle de Rambouillet Territoires et organiser avec le Département des halles/Marchés couverts de producteurs locaux sur le Territoire
- Utiliser la commande publique pour soutenir les filières paysannes, bio et locales, au fur et à mesure du renouvellement des contrats (écoles maternelles et primaires, CCAS, crèches)
- Mettre à disposition un local pour l'installation d'une épicerie solidaire / participative / une coopérative de producteur-trices locaux

#3. PRÉSERVER ET MOBILISER LE FONCIER AGRICOLE ET ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES DANS UNE LOGIQUE PAYSANNE.

- Réaliser un diagnostic foncier territorial dans la première année de mandat, mené de façon participative avec tous les acteurs du territoire, permettant d'identifier les terres disponibles et celles qui vont se libérer à court et moyen termes
- Participer à l'installation agricole en participant à un projet d'Espace test Agricole sur les terres de Bel Air (environ 20 ha) et le soutenir en mettant en place un Pacte de territoire sur l'Agglomération

#4. PROPOSER UNE ALIMENTATION BIOLOGIQUE, MOINS CARNEE, LOCALE ET EQUITABLE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE.

- Réduire de 75% le gaspillage alimentaire de la restauration collective
- Pérenniser le repas végétarien par semaine, limiter la viande rouge avec Label Rouge uniquement, et le poisson en pêche durable
- Faire un test mensuel inopiné de résidus de pesticides et augmenter la part des produits issus de l'agriculture biologique de 10%/an sur 3 ans
- Être transparent auprès des parents sur les ingrédients et les origines des produits

#5 PROTEGER LES RESSOURCES NATURELLES ET LES POPULATIONS

- Mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de la commune
- Etudier le passage de la gestion de l'eau et l'assainissement en régie,
- Privilégier les sols de pleine terre aux surfaces artificielles et la nature en ville dans l'aménagement des espaces et de bâtiments publics
- Limiter l'usage des produits phytosanitaires à 150 m des habitations, écoles et zones de captage d'eau potable et des effluents (incitation, charte ou arrêté municipal)

#6. DONNER LA PRIORITE AUX MOBILITES ACTIVES (MARCHE, VELO) DANS L'ESPACE PUBLIC.

- Allouer un budget minimum de 25 €/an/habitant pour le développement des circulations actives;
- Dessiner et réaliser 4 grands axes de circulations actives entièrement sécurisés et pénétrants, prenant en compte les dynamiques potentielles de circulation intra et inter communales
- Augmenter des places de stationnement vélo à la gare et dans les principales zones de fréquentation publique
- Piétonniser l'hyper centre à certains horaires

#7. IMPULSER ET FINANCER UNE DEMARCHE COLLECTIVE DE PREVENTION, REEMPLOI, VALORISATION DES DECHETS EN REGIE OU AVEC DES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

- Mettre à disposition un lieu pour l'installation d'une ressourcerie solidaire
- Garantir une collaboration entre la ressourcerie et la déchèterie : réemploi et sensibilisation, traitement et recyclage des déchets

#8. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE REDUCTION ET DE TRI DES DECHETS POUR TOUS LES ACTEURS DE LA COMMUNE.

- Test de la déchèterie gratuite pour les professionnels et extension des heures d'ouverture pour les artisans
- Instituer une politique de partenariat avec les associations engagées dans des actions de nettoyage
- Mettre en place le compostage des déchets alimentaires dans les cantines, mettre fin aux barquettes en plastique à usage unique chauffées,
- Mettre en place une politique incitative à la réduction des déchets et des actions de sensibilisation auprès des particuliers, des entreprises, des administrations et des écoles.

#9. LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE ET LA PUBLICITE URBAINE

- Faire respecter la législation sur la fermeture des éclairages des commerces, enseignes lumineuses et bureaux la nuit
- Arrêt de la propagation des panneaux publicitaires lumineux et diminution de la publicité dans l'espace public en revoyant le Plan local de Publicité

#10. SOUTENIR L'EMPLOI ET LE COMMERCE LOCAL

- Adhérer à la Racine, monnaie locale complémentaire et citoyenne du sud Yvelines et ouest Essonneii
- Passer à 1h gratuite par jour pour le stationnement et à 2 h gratuites les jours de marché (mercredi et samedi)

#11. DEVELOPPER LES HABITATS ACCESSIBLES A TOUS-TES

- Etude de la gestion du foncier pour plus d'accessibilité (Bail Réel Solidaire, ...),
- Dans chaque projet de constructions collectives, prévoir de la mixité sociale et une possibilité d'un ilot d'habitat participatif. Etude de mise en place d'un éco-lieu,

#12. ASSURER L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT ET LA REINSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTE EN LIEN AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS

Faire face aux défis de l'accueil avec les associations du réseau solidarité de Rambouillet, à travers trois axes détaillés en annexe iii:

- Sensibilisation : construire une politique du "vivre ensemble" sans exclusives,
- Co-construction des politiques locales : structurer une "maison de l'accueil, de la Solidarité et du Droit"
- Intégration des impacts à long terme de l'urgence climatique et sociale, objectif "plus personne à la rue"

#13 METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

- Mettre en place et renforcer le dispositif de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune
- Prévoir un budget participatif de 11 € par habitant pour soutenir les projets des habitants
- Mettre en place un comité paritaire de pilotage (citoyens, élus, associations) pour la mise en œuvre des engagements du présent pacte

#0 –OBLIGATION DE METTRE EN PLACE UN AUDIT ET UNE GRILLE DE RESULTATS DE CHACUNE DES PROPOSITIONS ENONCEES QUI SERONT RENDUS PUBLICS

- Organisation d'une réunion de lancement Mairie associations dans les 3 mois qui suivent les élections
- Réunion annuelle publique de suivi des mesures avec les associations et mise à disposition du collectif de suivi du pacte d'une double page annuelle dans le magazine Rambouillet

Les associations et collectifs qui soutiennent le pacte de la transition Rambouillet : **Terre & Humanisme, l'amap du clos fleuri, l'amap des Caramboles, les Colibris en Transition, UFC-Que Choisir Rambouillet, l'Adry, Cycles & Recycle, l'ARC, le collectif cantines bio Rambouillet, la FCPE, Zéro Déchet Région de Rambouillet, les Marcheurs Cueilleurs, le Secours Catholique - Caritas, le collectif Nous voulons des coquelicots, Greenpeace, Extinction Rebellion, les Rencontres citoyennes, Vivre Rambouillet** ainsi que de très nombreux citoyens ayant participé à son élaboration.

Pour le Pacte de la Transition Rambouillet

A Rambouillet le :

Pour la liste candidate

A Rambouillet le :

Notice

i #6. DONNER LA PRIORITE AUX MOBILITES ACTIVES (MARCHÉ, VELO) DANS L'ESPACE PUBLIC

CETTE MESURE S'INSCRIT EN ETABLISSANT UN PLAN D'ACTION PLURIANNUEL SUR LES INFRASTRUCTURES, EN ACCOMPAGNANT LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES DANS LES ACTIONS DE PROMOTION DE L'INTERMODALITE ET EN MESURANT LA PROMOTION DES MOBILITES ACTIVES AUPRES DE LA POPULATION. SANCTUARISER UN BUDGET DE L'ORDRE DE 25€ PAR HABITANT MINIMUM, 35€ PAR HABITANT IDEALEMENT COMPTE TENU DU RETARD PRIS.

Cette mesure s'inscrit dans une double perspective communale et territoriale (Rambouillet Territoires) compte tenu des particularités géographiques locales et des conséquences qui découlent du développement de l'intermodalité (Rôle central de la gare de Rambouillet). Les priorités doivent être définies à la double échelle communale et territoriale, à laquelle doivent être associées les associations spécialisées locales et les différentes parties prenantes, notamment les acteurs sociaux et économiques. Un plan stratégique d'action doit être établi pour la mandature et mis en oeuvre avec un financement sanctuarisé (à titre indicatif, 35 €/an/habitant, minimum 25€/habitant). Ce plan sera dédié aux infrastructures, à l'accompagnement des acteurs publics et privés pour la promotion des mobilités actives et à la sensibilisation/encouragement de la population.

Il y a deux types de mesures qui peuvent être appliquées rapidement :

A/ celles qui sont de l'ordre du pouvoir de police du maire et demandent un investissement minimum : double sens cyclable (DSC) et Tourne à Droite (TAD) aux feux **par exemple**.

B/ le choix de faire plusieurs axes sécurisés structurants pour lesquels nous avons eu la demande des usagers via l'enquête Parlonsvelo2017 (411 réponses) confirmée par l'enquête 2019 dont vous avez les résultats ici <https://carto.parlons-velo.fr/>

L'expérience montre que la méthode des petits pas (utilisée pendant des années par l'équipe Larcher) n'est satisfaisante ni en ressenti des usagers cyclistes, ni en prise de conscience des automobilistes que les choses sont entrain de changer et que rien ne sera plus comme avant quand on fait "place au vélo".

Pour mettre en oeuvre ces objectifs, un certains nombres d'actions peuvent être envisagées dont nous donnons des exemples cidessous. Cette liste n'est pas exhaustive et sera précisée dans le plan d'action.

- 0/ Allouer un budget minimum de 25 €/an/habitant pour le développement des circulations actives sur la commune de Rambouillet;
- 1/ Dessiner et réaliser 4 grands axes de circulations actives entièrement sécurisés et pénétrants visant à protéger les cyclistes se rendant dans l'hyper centre et les écoles.
- 2/ Généraliser les aménagements cyclables partout (voies et aménagements cyclables matérialisés, panneaux routiers, zones 30 , et autoriser en particulier les doubles sens cyclables (et les «cédez le passage cycliste aux feux»);
- 3/ Augmenter les stationnements vélos à la gare, et dans les principales zones de fréquentation publique (écoles, services publics, hypercentre, ...).
- 4/ Déclarer "zone de rencontre" la rue général De Gaulle et piétonniser l'ultra centre à certains horaires, joindre les pavés (suppression des espaces vides entre chaque pavés, minimum sur une largeur de 50cm)
- Mettre en place les outils de concertation et de pilotage avec les acteurs économiques et sociaux (entreprises, groupes scolaires, MJC, etc ..) .pour favoriser les mobilités actives (intermodalité, RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), ...) pour les trajets quotidiens;
- 5/ Favoriser et promouvoir, le cas échéant, les systèmes de vélo-partage (dons et recyclage, prêts, locations, investissements collectifs;
- 6/ Soutenir les acteurs associatifs qui contribuent au développement des mobilités actives (atelier d'auto-réparation et de recyclage, maison du vélo, ...);
- 7/ Favoriser la formation des utilisateurs de bicyclette et être proactif vis à vis des jeunes publics (vélo école, pedibus, ...);

ii Adhérer à la Racine, monnaie locale complémentaire et citoyenne du sud Yvelines et ouest Essonne

Établir une convention avec l'association la Racine afin de définir les devoirs de chacun et les modalités d'utilisation sur la ville de

Rambouillet : paiements de services municipaux en racines, par exemple, piscine, spectacles à la Lanterne, médiathèque, cantine, etc. Permettre, à terme, le paiement partiel de subventions aux associations, ou d'aides sociales ou encore d'indemnités d'élus, comme cela se fait déjà pour la ville de Bayonne.

iii #12. ASSURER L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT ET LA REINSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTE EN LIEN AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS

Mesures pour la solidarité sur le territoire de la commune

Le principe de l'accueil inconditionnel, qui trouve ses racines aussi bien dans la nature de l'Homme que dans la philosophie des Lumières conduit à garantir à toute personne en difficultés une écoute attentive de ses problèmes et besoins, afin de lui proposer le plus tôt possible et parfois dans l'urgence, des solutions de survie, des soins, des conseils et des orientations.

C'est un droit fondamental, auquel toute personne doit avoir accès. Ce d'autant plus que la perspective d'un changement climatique global et brutal oblige déjà et obligera tous les citoyens du monde à trouver et mettre en place toutes les formes de solidarité possibles pour que notre belle et unique terre reste humaine.

Décider des mesures de transition écologique sans y intégrer les impacts sociaux et mondiaux serait non seulement incomplet et égoïste, mais certainement vain. Qu'on le veuille ou non, le monde frappe et frappera à notre porte, et les villes sont et seront en première ligne.

Tous les territoires et bien évidemment, les communes, sont et seront concernés. Il nous faut donc prévoir et apporter à celles et ceux qui sont d'ores et déjà fragiles et vulnérables comme à celles et ceux qui demain seront menacés dans leur survie, les structures leur permettant sur une courte ou longue période de trouver accueil et hospitalité."

Dans un Pacte pour la Transition, il serait incohérent de se limiter à des mesures uniquement environnementales et d'oublier les impacts sociaux et mondiaux. Les élus devront continuer de faire face aux défis de l'accueil :

- répondre aux personnes sans abri, aux demandes de campement
- orienter les demandeurs d'asile
- accompagner les mineurs isolés
- protéger les personnes victimes de violences au sein de leur entourage - garantir le « vivre ensemble » - aider à l'insertion, à la réinsertion.

Sensibilisation

Adhérer à « l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants » et en ratifier la charte

Rédiger sous l'égide du tissu associatif, un guide d'accueil local disponible dans tous les lieux publics (mairie, gare, commissariat, sous-préfecture, médiathèque, MJC, ...)

Eduquer au « vivre ensemble », notamment par l'intermédiaire de la littérature jeunesse, de la politique culturelle et des jumelages avec des communes de pays émergents, ...

Présenter au Conseil municipal un bilan annuel retraçant les données sociales de la commune et un rapport d'activité des actions de solidarité menées permettant l'analyse des besoins;

Co-construction des politiques locales

Créer une « Maison de l'Accueil, de la Solidarité et du Droit ». Cette maison, appartenant à la municipalité, permettra de structurer l'accueil inconditionnel des personnes en détresse et les victimes de violences (éviter les renvois de bureau en bureau) (au moins une dizaine de SDF sur Rambouillet, femmes enceintes primo-arrivantes, coordination avec les Urgences de l'Hôpital) et la coordination des actions des différentes associations : restos du Cœur, la Croix Rouge, Secours catholique, Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, Secours Populaire, Marc, etc ... Cette maison coordonnera le besoin en logements d'accueil et ceux à créer, assurera la domiciliation, l'hébergement, une bagagerie, le besoin de soins et l'alimentation 24h/24h Lutter contre les « marchands de sommeil » et les logements insalubres.

Intégration des impacts à long terme de l'urgence climatique et sociale *Objectif*

: « Plus personne à la rue » et réinsertion.

Etablir un plan d'action communal en cohérence avec la « loi pauvreté »

Elaborer une politique de réinsertion en coordination avec le tissu associatif local : réseau solidarité et Chantier Yvelines, Solidarité nouvelle contre le chômage, Petits frères des pauvres, ... et une politique d'insertion facilitant le retour à l'emploi (exemple : accueil des enfants, possibilités de formation et de recherche d'emploi.).